

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 156
N° 12 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 11
no Eperera 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

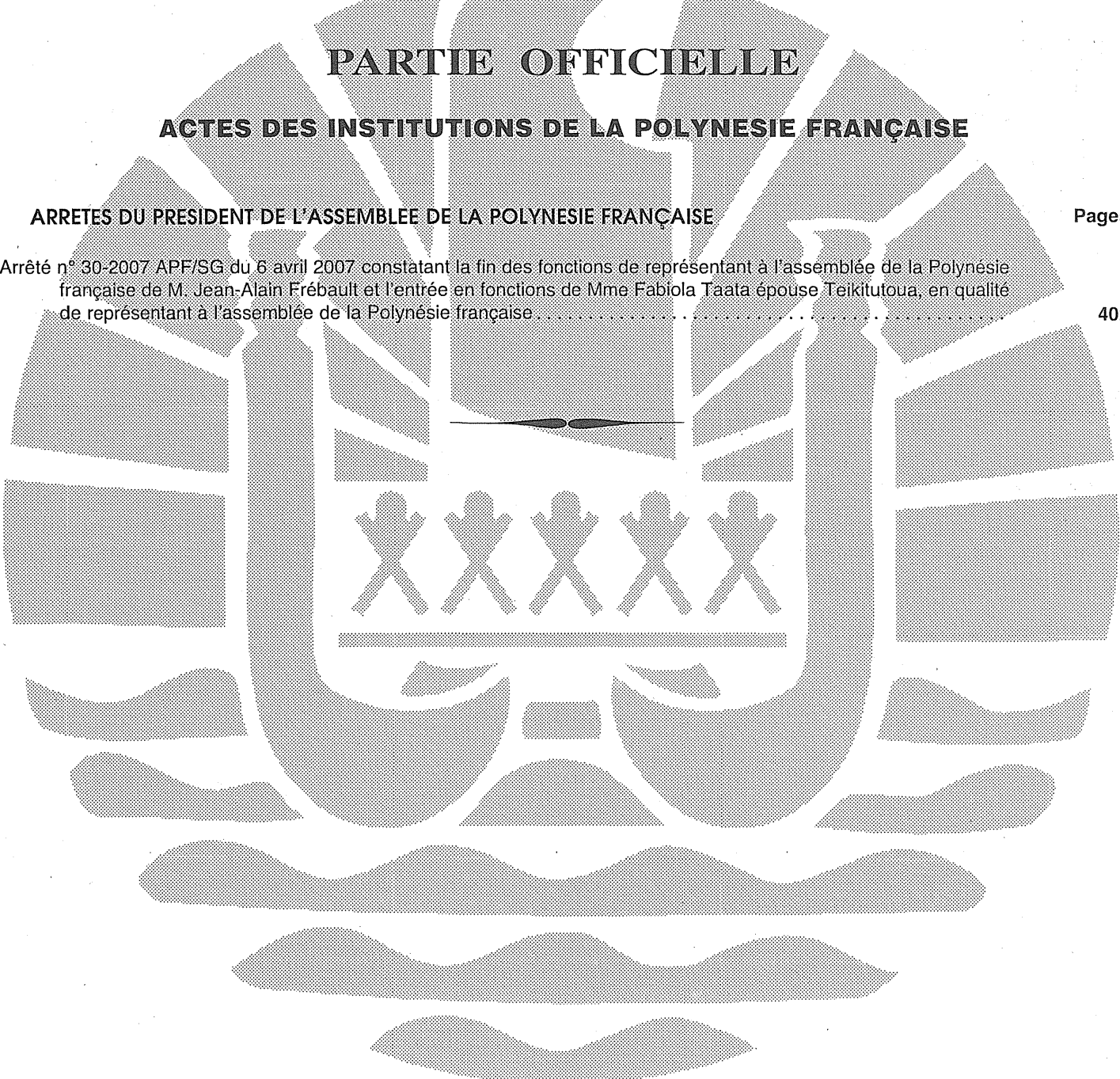
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 30-2007 APF/SG du 6 avril 2007 constatant la fin des fonctions de représentant à l'assemblée de la Polynésie française de M. Jean-Alain Frébault et l'entrée en fonctions de Mme Fabiola Taata épouse Teikitoua, en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française

402



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 30-2007 APF/SG du 6 avril 2007 constatant la fin des fonctions de représentant à l'assemblée de la Polynésie française de M. Jean-Alain Frébault et l'entrée en fonctions de Mme Fabiola Taata épouse Teikitoutoua, en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 239 DRCL du 4 mai 2004 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 ;

Vu les résultats officiels de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 ;

Vu l'arrêté n° 27-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2006 APF/SG du 13 avril 2006 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 6 avril 2007,

Arrête :

Article 1er.— Est constatée avec effet au 6 avril 2007 la fin des fonctions de M. Jean-Alain Frébault en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française.

Art. 2.— Mme Fabiola Taata épouse Teikitoutoua est proclamée représentant à l'assemblée de la Polynésie française, à compter du 7 avril 2007.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, au Président de la Polynésie française, au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 avril 2007.
Philip SCHYLE.